



S.U.D. éducation Savoie

Maison des syndicats de Chambéry

77 rue Ambroise Croizat

savoie@sudeducation.org

<https://savoie.sudeducation.org/>

Fiche retraites Éducation Nationale des personnels titulaires (janvier 2023)



L'âge de la retraite (droit de prendre sa retraite): **62** ans pour les professeur.e.s, **57** ans pour les « services actifs » : ancien.nes institutrices, instituteurs.

Le corps des professeur.es d'école a été créé par décret au premier août 1990. Il faut avoir travaillé 15 ans dans le corps des instituteurs-trices pour bénéficier de l'avantage de partir à 57 ans à la retraite.

L'administration doit fournir un bilan de carrière. On peut le consulter sur le site de la retraite de l'État : retraitesdeletat.gouv.fr

dans [Actif](#)

[Ma carrière](#)

[Services en un clic](#)

j'obtiens en ligne une estimation et un relevé de carrières pour toutes mes retraites (dans un espace sécurisé et personnalisé *)

A partir de 55 ans, vous disposez d'une estimation de votre retraite.

*Il faut ouvrir un compte personnel retraite

[Consulter et télécharger le relevé de carrière](#) (redirection automatique sur info-retraite.fr), par [Ma carrière](#)

[Consulter et télécharger Mon estimation retraite](#)

A tout âge on peut consulter son compte retraite sur le site info-retraite.fr

Calcul de la pension :

Le taux maximal de la pension pour une durée validée complète est fixé à 75 %.

Il peut être porté à 80 % en fonction de bonifications. Par ex : 4 trimestres par enfant (sous conditions, consulter le site retraitesdeletat.gouv.fr pour plus de précisions).

Actuellement il faut 168 trimestres pour une retraite à 75 %. 168 trimestres ça fait 42 ans de travail ou assimilés comme tel.

Les services à temps partiel ne sont pris en compte que pour la durée de services réellement effectués.

Calcul de la retraite :

Dernier traitement indiciaire brut $\times \frac{NB \text{ trimestres r } \acute{e} \text{ mun } \acute{e} r \acute{e} s}{NB \text{ trimestres requis}}$ $\times 75 \%$ - décote

Si tu commences à 25 ans, tu finis à 25 + 42 pour une retraite à taux plein !

La décote

L'âge d'annulation de la décote est actuellement de 67 ans. Pour obtenir le nombre de trimestre de décote, il faut effectuer 2 calculs et retenir le plus petit nombre (le nombre de trimestres obtenu est arrondi à l'entier supérieur et plafonné à 20 trimestres):

- différence entre l'âge auquel la pension est attribuée et l'âge d'annulation de la décote,
- différence entre le nombre de trimestres de durée d'assurance tous régimes acquis à la date de départ en retraite et le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension à taux plein.

Le taux de décote est actuellement de 1,25 % ([lien vers tableau « Taux de décote »](#))

La décote est égale à 1,25 % \times nombre de trimestres de décote.

Exercice : Calcule la retraite de ta maîtresse...

Ma maîtresse est fatiguée. Elle a 62 ans et a commencé à 25 ans. Elle est au 11^e échelon. Ça lui fait une paye de 3264 € brut. Elle a 148 trimestres validés.

Résolution :

$$3264 \times \frac{148}{168} \times 0,75 = 2156 \text{ € brut (enlever 10 à 13 \% pour } \leq \text{ net).}$$

Ça, c'est le montant de sa retraite avant la décote.

- 1^{er} calcul : 67 ans (âge d'annulation de la décote) – 62 ans (âge auquel la pension est attribuée) = 5 ans, soit 20 trimestres.
- 2^{ème} calcul : Année de référence : 2022 = 168 trimestres - 148 trimestres = 20 trimestres.

Le résultat le plus avantageux est retenu, soit 20 trimestres de décote (ici, c'est pareil, mais ce n'est pas toujours le cas, car les trimestres effectués dans le privé sont comptés pour la décote).

Calcul de la décote :

Le coefficient appliqué au montant de sa pension sera donc de : 20 \times 1,25 %, soit 25 %

Le montant de la décote sera de : 2156 € x 0,25 soit 539 €.

Donc, **sa pension de retraite brut, est de 2156 € - 539 € = 1617 €** (enlever 10 à 13% pour ≤ net). Soit 49,5 % de son salaire actuel.

Si elle se résout à continuer encore 2 ans et ne change pas d'échelon. Elle a toujours une paye de 3264 € brut. Elle a maintenant 156 trimestres travaillés.

Résolution :

$$3264 \times \frac{156}{168} \times 0,75 = 2273 \text{ € brut (enlever 10 à 13\% pour } \leq \text{ net)} - \text{ décote}$$

Calcul de la décote :

67 ans – 64 ans = 3 ans. Ca fait 12 trimestres.

12 x 1,25 %, soit 15 %

Le montant de la décote sera de : 2273 € x 0,15 = 340 €

Donc, **sa pension de retraite brut, est de 2273 € - 340 € = 1933 €** (enlever 10 à 13% pour ≤ net).

Soit 59 % de son salaire actuel.

Combien lui reste-t-il d'années de vie en bonne santé ?

Statistiquement, pour la génération née en 1969-70, une femme a 26 ans d'espérance de vie à la retraite si elle part à 62 ans, dont 12 ans et 1 mois sans incapacité, ou 18 ans et 1 mois sans incapacité sévère.

Quelqu'un qui a travaillé dans le public et le privé doit demander sa retraite sur le service des pensions de l'état pour le public et sur lassuranceretraite.fr (retraite de base du privé et Agirc-Arcco, Ircantec...)

Alain, Monique, revu et corrigé par Romain CASTA et Philippe P.

Contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans ...



C'est une mesure qui vise à faire des économies sur le dos des personnels pour continuer à faire des cadeaux au patronat.

Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche subissent déjà les bas salaires et la dégradation des conditions de travail.

Il faudra attendre 67 ans pour partir sans décote !

SUD éducation appelle à se mobiliser !

L'espérance de vie en bonne santé est de :



65,9 ans pour les femmes

64,4 ans pour les hommes

REPORTER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE À 65 ANS, C'EST NOUS VOLER NOTRE RETRAITE.